



**AVIS PUBLIC**  
**DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts :

QUE le rôle général de perception est présentement déposé à mon bureau, situé au 6, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest à Sainte-Anne-des-Monts.

QUE l'envoi des comptes de taxes sera effectué le 10 février 2017.

QUE les comptes de taxes seront payables en un (1) versement échéant le 13 mars 2017, s'il est inférieur à 300 \$ et en trois (3) versements échéant le 13 mars, le 12 juin et le 11 septembre 2017, s'il est supérieur à 300 \$.

En cas de non-paiement d'un versement à échéance, seul le montant du versement échu est alors exigible.

QU'un intérêt de 15% l'an sera chargé sur toutes les taxes impayées à échéance.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 18 janvier 2017

Josée Latour  
Trésorière